

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

1. Affectation des Résultats de l'exercice 2021

Délib.n°8/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,
Se référant au compte administratif de l'exercice 2021,
Statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire :

- Excédent d'investissement antérieur reporté + 19 897.55 €

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice + 23 401.64 €

soit un solde d'exécution cumulé de (Recette Investissement 001 BP 2022): + 43 299.19 €

Besoin de Financement de la Section d'Investissement au 31/12/2021

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement - 17 040,00 €

- Restes à réaliser en recettes d'investissement + 9 170,00 €

Besoin de financement total : - 7 870,00 €

Report excédent fonctionnement antérieur : + 40 968.28 €

Résultat fonctionnement 2021 : + 40 269.93 €

Résultats Cumulés de Fonctionnement à affecter au 31/12/2021 : + 81 238,21 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1. Couverture du besoin de financement de la Section
d'Investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2022) 0,00 €

2. Affectation complémentaire en « Réserves »
(crédit du compte 1068 sur BP 2022) 41 238,21€

3. Excédent de fonctionnement reporté
(crédit du compte 002 sur BP 2022) 40 000,00 €

TOTAL : + 81 238,21 €

2. Taux des Taxes Directes Locales 2022

Délib.n°9/2022

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes locales de 2021 pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 35,64 %

Taxe Foncière Non Bâti : 85,59 %

Soit un coefficient de variation de 1

Ces taux donneraient un produit attendu de 75 366 € au quel se rajoute la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 15 752 € et les allocations compensatrices de 2 307 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité des voix.

3. Budget Primitif 2022

Délib.n°10/2022

M. le Maire présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en fonctionnement à 315 976.61 € et en investissement à 353 808,40 €.

Les travaux, acquisitions et participations votés sont :

- Participation au Centre de secours de St Léonard de Noblat
- Travaux Maison SIROUX
- Travaux réseau AEP
- Signalétique Voirie
- Renouvellement matériel
- Rénovation Logements Locatifs

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce budget.

4. PNR partenariat Vélo assistance électrique

Délib.n°11/2022

Mme Isabelle JEGOU fait part de la possibilité d'obtenir la mise à disposition gratuite d'un vélo à assistance électrique auprès du Parc Naturel Millevaches en Limousin, pour une durée de 3 mois maximum, afin de le mettre à la disposition des personnes volontaires sur la Commune, pour promouvoir ce mode de déplacement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, 7 voix pour et 2 abstentions, approuve cette initiative et charge son maire de signer la convention de partenariat avec le PNR Millevaches.

5. Convention avec l'Epicerie Sociale et Solidaire d'Eymoutiers

Délib.n°12/2022

M. le Maire fait part du courrier du Centre Communal d'Action Sociale d'Eymoutiers sollicitant l'adhésion de la Commune à l'Epicerie Sociale et Solidaire d'Eymoutiers, ce qui pourrait permettre aux administrés, qui en ont le besoin, d'avoir une aide alimentaire, un lieu d'accueil et d'échanges, de participer à des ateliers ...

Le coût annuel de cette adhésion serait de 479,83 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, soutient cette démarche et charge son maire d'en signer la convention

La parole est donnée au public. Mme THIERIOT sollicite des « bonnes âmes » pour l'aider à organiser une animation en septembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 30.